

République Française - Département du Tarn
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de **LES CABANNES**
Séance du 4 octobre 2019

Nombres de membres : 10

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation et affichage : 27 septembre 2019

Date d'affichage du compte rendu de la réunion : 4 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre octobre à dix huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAVAGNE, Maire.

Présents : WOILLEZ Philippe - LAURENS Christophe - CHABBAL Stéphanie - FAURE Claude - Christian MESTE - PONS Marie-Hélène

Absentes excusées : Bénédicte BARBIERI -- FOULHOUX Sylvie - Bernard LACAZE

Madame Stéphanie CHABBAL est nommée secrétaire de séance.

2019 - 025

3.5.1

Vente de 2 parcelles de terrain situées chemin de St Jean (entre les numéros 5 et 7), anciennement cadastrées B 195 et B 197 – annule et remplace la délibération 2019-018 du 14 juin 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre à Madame DASTUGUE Anne-Claire, en partie, 2 parcelles de terrain communal d'une superficie totale de 485 m², constituées d'une ancienne grange et d'un espace vert.

Le terrain est situé chemin de St Jean, entre les numéros 5 et 7, anciennement cadastré B 195 et 197.

Après redécoupage des parcelles selon le plan de division dressé le 8 avril 2019 par la S.A.R.L. Albi Géomètre-Expert (AGEX), Mme DASTUGUE Anne-Claire sera propriétaire de 289 m² (numéros 961 et 963 après division) et la commune restera propriétaire des 196 m² restants (numéros 962 et 964 après division).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur la vente des parcelles
- Fixe le prix du terrain (grange et espace vert) à 9 300 euros.
- Charge Monsieur Le Maire ou le premier adjoint en cas d'empêchement du maire, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à cette cession et à signer tous documents correspondants.

2019 - 026

7.1.4

Budget général – Décision modificative 4

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide des virements de crédits suivants :

Section exploitation

615221 – Entretien bâtiments	+ 10 154 €
66111 – Intérêts d'emprunts	+ 5 000 €
022 - dépenses imprévues	- 15 154 €

Section investissement

2188-211 – Achat aspirateur à feuilles	+ 2 500 €
020– dépenses imprévues	- 2 500 €

2019 - 027

7.1.4

Durée d'amortissement des travaux d'assainissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de fixer la durée des amortissement des travaux d'assainissement à :

- 60 ans pour le réseau d'assainissement
- 30 ans pour la station d'épuration

Travaux communaux :

Des travaux sont prévus durant l'hiver : sécurisation de l'appentis situé près du parking de la crèche, réfection du WC public à côté de la mairie, aménagements aux « Berges de l'Aurasse », réfection en partie du logement situé au-dessus de la salle Roger Pégourié, aménagements à la salle de réunion se trouvant au 1^{er} étage de la mairie, isolation des combles de la mairie, abattage d'un marronnier présentant des risques de chute devant la friperie associative, réfection du lettrage de la façade de la mairie, petits travaux au niveau du réseau d'assainissement (La Bouriette).

Recrutement de personnel : le conseil municipal va procéder au recrutement d'un nouvel employé communal polyvalent dans le courant du mois d'octobre.